RÈGLEMENT LA VENI VICI 2026

❶ – La 6e édition de la VENI VICI est organisée par la société YESWERUN avec le support de l'association CAP OCÉANS **le samedi 7 novembre 2026** entre Uzès, le Site du Pont du Gard et Nîmes (Gard). L'événement est organisé en partenariat avec le Département du Gard, la Région Occitanie / Midi-Pyrénées, les villes de Nîmes et d'Uzès, ainsi que l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard, qui sera le site central de la manifestation.

❷ – Six formules sont proposées sur la 6e édition de la VENI VICI :
- **87 KM run** (Uzès > Pont du Gard > Nîmes) / **2250 D+**
- **52 KM run** (Pont du Gard > Nîmes) / **1470 D+**
- **33 KM run** (Uzès > Pont du Gard) / **715 D+**
- **Marche nordique 33 KM** chronométrée (Uzès > Pont du Gard) / **715 D+**
- **18 KM run** (Pont du Gard > Pont du Gard) / **525 D+**
- **Rando 16 KM** (Pont du Gard > Pont du Gard) / **445 D+**

❸ – Les distances proposées seront ouvertes le jour de l'évènement uniquement aux participants munis d'un dossard (coureurs & randonneurs), licenciés ou non, nés :
- avant le 31 décembre 2006 pour les coureurs du 87 KM.
- avant le 31 décembre 2006 pour les coureurs du 52 KM.
- avant le 31 décembre 2006 pour les coureurs du 33 KM et de la marche nordique 33 KM (chronométrée).
- au plus tard le 31 décembre 2008 pour les coureurs du 18 KM.
- au plus tard le 31 décembre 2019 pour les participants à la rando 16 KM (non-chronométrée).

❹ – Inscriptions

Elles se font uniquement sur internet sur le site https://in.njuko.com/lavenivici-2026

Une **inscription ne sera validée** qu'à réception du dossier complet comprenant :
- le formulaire d'inscription en ligne dûment complété,
- le paiement par carte bancaire (seul moyen de paiement accepté).

Tout dossier incomplet lors de la clôture des inscriptions sera rejeté. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course/rando sans dossard.

❺ – Conditions de participation

Pour tous les participants majeurs aux distances RUN (87 / 52 / 33 / 18 KM) et marche nordique chrono (33 KM) :

Depuis le 16 janvier 2024, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Depuis le 15 janvier 2026, le Parcours Prévention Santé (PPS) a évolué et devient le **Pass Prévention Santé** payant (5€), avec différents services et une durée de validité allongée à 1 an (au lieu de 3 mois). Les personnes inscrites devront se connecter à la plateforme web dédiée mise en place par la FFA : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes destinées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

> Pour les participants majeurs licenciés FFA* ou d'une fédération agréée** :

Dans leur cas, le PPS est directement intégré à leur licence. Il leur suffira de venir remplir le champ « Licence » lors de leur inscription en ligne (si saison en cours) ou sur leur espace d'inscription lorsqu'ils seront invités à le faire par mail.

** Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running en cours de validité.*
*** Fédération Française du Sport Adapté (FFSA).*

> Pour les participants à la rando 16 KM :

Il n'y a aucun justificatif médical à fournir, ni de PPS à remplir, le parcours n'étant pas chronométré.

❻ – Assurance annulation

Tous les participants peuvent souscrire, lors de leur inscription en ligne, à une assurance annulation. L'organisation ne procède à aucun remboursement en cas d'annulation ; seules les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées. L'assurance BETICKETING leur permet – sous certaines conditions définies par l'Assureur – d'être remboursés de 80 % du montant des droits d'inscription (hors commission et frais de service).

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle les personnes auront accès via leur contrat d'assurance. Il leur sera demandé de motiver leur demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement. Aucune déclaration tardive ou hors l'interface dédiée ne sera recevable. Les conditions générales de vente de l'assurance annulation sont disponibles ici.

❼ – Droit de rétractation – vente en ligne de dossards

Pour une vente en ligne de dossards entre un organisateur professionnel et un coureur consommateur, il s'agit d'un contrat conclu à distance au sens du Code de la consommation (Article L221-1 du Code de la consommation). Si le contrat a pour objet la participation à une compétition sportive à une date déterminée, il entre dans la catégorie des « activités de loisirs devant être fournies à une date ou une période déterminée », pour lesquelles le législateur exclut expressément le droit de rétractation (Article L221-28 du Code de la consommation – alinéa 12). En pratique, dans ce cas de figure, l'organisateur n'est donc pas tenu d'accorder au coureur un délai légal de rétractation de 14 jours pour se faire rembourser son dossard ; non par renonciation contractuelle (qui serait nulle si le droit devait exister), mais parce que la loi exclut purement et simplement ce type de contrat de son champ d'application.

❽ – Assurance individuelle accident

L'organisateur recommande très fortement à chaque participant de souscrire personnellement une assurance de type "individuelle-accident" couvrant les dommages corporels auxquels les participants peuvent se trouver exposés à l'occasion de l'événement, en l'absence de tiers responsable.

L'organisateur invite ainsi chaque participant à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance (et/ou, s'il est licencié, auprès de la compagnie d'assurance de la Fédération auprès de laquelle il détient cette licence) s'il bénéficie d'une couverture adaptée susceptible d'être actionnée en cas d'accident corporel se produisant au cours de l'événement. L'organisateur invite en outre chaque participant à souscrire, s'il l'estime nécessaire, des garanties complémentaires, afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas d'accident.

Pour rappel, une assurance individuelle accident inclut généralement la prise en charge des frais médicaux, une indemnisation en cas d'invalidité ou de décès, ou encore la prise en charge des frais de recherche, de secours et de rapatriement. Il est rappelé par ailleurs que l'indemnisation au titre d'une « individuelle-accident » est définie sur une base forfaitaire, de sorte que les garanties souscrites ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du préjudice subi.

❾ – Cas d'annulation ou de report de l'évènement

Au cas où la VENI VICI ne pourrait se tenir pour toute raison indépendante de notre volonté – par exemple, événement climatique majeur ou crise sanitaire entraînant une annulation des évènements grand public –, **aucun dossard ne sera remboursé.**

Selon la date à laquelle l'annulation de l'évènement est prononcée, un report ou remboursement partiel de l'inscription pourra éventuellement être proposé par l'organisation, sans obligation de cette dernière.

❶❍ – Retrait des dossards *(sous réserve de modifications)*

Il aura lieu :
- **vendredi 6 novembre 2026 de 10h à 21h** sur le site du Pont du Gard en rive gauche (accès parking gratuit).
- **samedi 7 novembre 2026 de 6h à 15h** sur le site du Pont du Gard (accès parking payant).

Attention : nous recommandons vivement de privilégier le retrait de votre dossard le vendredi 6 novembre 2026 pour éviter une longue file d'attente… et le stress du samedi matin, des milliers de participants étant attendus.

❶❶ – Horaires des départs samedi 7 novembre 2026 *(sous réserve de modifications)*

- **7h30 (*départs par vagues*) :** départ du **87 KM** (Uzès > Nîmes), avec acheminement des participants qui le souhaitent par navettes bus (payantes) depuis le site d'arrivée (Nîmes) au site de départ (Uzès).
- **8h00 (*départ par vagues*) :** départ du **52 KM** (Pont du Gard > Nîmes), avec acheminement des participants qui le souhaitent par navettes bus (payantes) depuis le site d'arrivée (Nîmes) au site de départ (Pont du Gard).
- **9h30 (*départ par vagues*) :** départ de la **Rando 16 KM** (boucle Pont du Gard > Pont du Gard).
- **10h00 (*départ par vagues*) :** départ du **33 KM** (Uzès > Pont du Gard), avec acheminement des participants qui le souhaitent par navettes bus (payantes) depuis le site d'arrivée (Pont du Gard) au site de départ (Uzès).
- **12h15 (*départ par vagues*) :** départ de la **Marche Nordique 33 KM** (Uzès > Pont du Gard), avec acheminement des participants qui le souhaitent par navettes bus (payantes) depuis le site d'arrivée (Pont du Gard) au site de départ (Uzès).
- **14h00 (*départ par vagues*) :** départ du **18 KM** (boucle Pont du Gard > Pont du Gard).

❶❷ – Parkings et navettes bus

L'accès aux parkings (payants) du Site du Pont du Gard sera possible pour les participants sur les deux rives du Pont du Gard (côté Vers-Pont-du-Gard et Remoulins).

Des parkings relais gratuits seront également mis à disposition des participants à proximité du Site du Pont du Gard avec un système de navettes bus gratuites toutes les 15 mn environ.

Des navettes bus (payantes mais non-obligatoires, disponibles uniquement sur votre espace d'inscription en ligne et en quantités limitées) sont proposées **uniquement aux participants du 87 KM / 52 KM / 33 KM / Marche Nordique 33 KM** entre les différents sites de la VENI VICI :

> Sur le 87 KM (RUN)

- Navettes bus ALLER Nîmes > Uzès (qui te déposera au départ de la course le samedi matin, environ 1h30 avant ton heure de départ) / 12€

Le départ des navettes pour le 87 KM se fera entre 5h15 et 5h30 depuis l'arrêt de bus Amiral Courbet, pour un départ de course à 7h30. Tu pourras rester couvert(e) jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants du 87 KM à proximité de la ligne de départ à Uzès.

> Sur le 52 KM (RUN)

- Navettes bus ALLER 52 KM Nîmes > Pont du Gard (qui te déposera au départ de la course le samedi matin) / 11€

Le départ des navettes pour le 52 KM se fera depuis l'arrêt de bus Gare Triaire:

- à 5h45 pour un départ de course à 8h.
- à 6h15 pour un départ de course à 8h30.

Attention : l'horaire de ta navette dépend de ton horaire de départ. Il ne sera pas possible de prendre une autre navette. Tu pourras rester couvert(e) jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants du 52 KM à proximité de la ligne de départ au Pont du Gard.

> Sur le 33 KM (RUN)

- Navettes bus ALLER Pont du Gard > Uzès (qui te déposera au départ de la course le samedi matin) / 6€

Le départ des navettes pour le 33 KM se fera depuis le parking rive gauche du Pont du Gard :

- à 8h pour un départ de course à 10h.
- à 8h40 pour un départ de course à 10h40.
- à 9h20 pour un départ de course à 11h20.

Attention : l'horaire de ta navette dépend de ton horaire de départ. Il ne sera pas possible de prendre une autre navette. Tu pourras rester couvert(e) jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants du 33 KM à proximité de la ligne de départ à Uzès.

> Sur la MARCHE NORDIQUE 33 KM

- Navettes bus ALLER Pont du Gard > Uzès (qui t'emmènera au départ de la course le samedi matin) / 6€

Le départ des navettes pour le 33 KM se fera à 10h15 depuis le parking rive gauche du Pont du Gard, pour un départ de course à 12h15. Tu pourras rester couvert(e) jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants de la MARCHE NORDIQUE 33 KM à proximité de la ligne de départ à Uzès.

Attention : aucune navette retour ne sera mise en place. *Si vous venez en voiture, nous vous conseillons de stationner sur le site d'arrivée et de prendre la navette pour vous rendre au départ de votre course.*

❶❸ – Consignes sacs (gratuites)*

Elles seront proposées sur toutes les courses en ligne (point de départ et d'arrivée différents) :

> Sur le 87 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ à Uzès pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera à proximité immédiate de la ligne de départ. Ils retrouveront leur sac sur le site du ravitaillement à Nîmes. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 87 KM qui ne prennent pas la navette bus.

> Sur le 52 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ au Pont du Gard pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera à proximité immédiate de la ligne de départ. Ils retrouveront leur sac sur le site du ravitaillement à Nîmes. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 52 KM qui ne prennent pas la navette bus.

> Sur le 33 KM et la Marche nordique 33 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ à Uzès pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera à proximité immédiate de la ligne de départ. Ils retrouveront leur sac sur le site du ravitaillement au Pont du Gard. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 33 KM et de la marche nordique 33 KM qui ne prennent pas la navette bus.

**Taille maximale acceptée pour les sacs 55 x 35 x 25 cm (valise cabine avion).*

❶❹ – Matériel obligatoire, barrières éliminatoires et ravitaillements

• **87 KM (Uzès > Pont du Gard > Nîmes) :** le circuit long se court en semi-autonomie. Six ravitaillements seront assurés sur le parcours, ainsi qu'un ravitaillement complet solide et liquide à l'arrivée (à Nîmes). Plusieurs barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 5,5 km/h, en sortie des ravitaillements suivants :

POINT DE PASSAGE	KILOMÉTRAGE (KM)	SERVICES	PLUS RAPIDE	PLUS LENT	BARRIÈRE HORAIRE
Argilliers*	14,61	⊕ 🚻 💧 🍌	sam. 08:43	sam. 11:00	sam. 11:00
Castillon du Gard*	27,67	⊕ 🚻 💧 🍌	sam. 09:48	sam. 13:23	sam. 13:23
Saint-Bonnet-du-Gard*	39,34	⊕ 🚻 💧 🍌	sam. 10:47	sam. 15:30	sam. 15:30
Lédenon*	54,52	⊕ 🚻 💧 🍌	sam. 12:03	sam. 18:16	sam. 18:16
Cabrières*	62,12	⊕ 🚻 💧	sam. 12:41	sam. 19:39	sam. 19:39
Escattes Aventure*	74,24	⊕ 💧 🍌	sam. 13:41	sam. 21:51	sam. 21:51
Arrivée à Nîmes	88,30	⊕ 🚻 💧 🍌	sam. 14:51	dim. 00:24	dim. 00:24

⊕ Secours 🚻 WC 💧 Liquide 🍌 Solide

**La barrière horaire pour l'ensemble des ravitaillements sera prise en compte en sortie de site.*

Le matériel suivant est imposé pour les coureurs sur le format long : téléphone portable, réserve d'eau de 50 cl minimum, couverture de survie, lampe frontale, sifflet, barres et/ou gels énergétiques, gobelet personnel ou flasque pour accéder aux ravitaillements sur les parcours et à l'arrivée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout concurrent n'étant pas muni de ce matériel (aucun gobelet ne sera distribué).

• **52 KM (Pont du Gard > Nîmes) :** le parcours se fait également en semi-autonomie. Trois ravitaillements seront assurés sur le parcours, ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide complet à l'arrivée à Nîmes. Plusieurs barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 5 km/h, en sortie des ravitaillements suivants :

POINT DE PASSAGE	KILOMÉTRAGE (KM)	SERVICES	PLUS RAPIDE	PLUS LENT	BARRIÈRE HORAIRE (hh:mm:ss)
Lédenon*	18,80	⊕ 🚻 💧 🍌	sam. 09:27	sam. 13:07	sam. 13:07
Cabrières*	26,40	⊕ 🚻 💧	sam. 10:02	sam. 14:38	sam. 14:38

Escattes Aventure*	38,54		sam. 10:58	sam. 17:03	sam. 17:03
Arrivée à Nîmes	52,60		sam. 12:03	sam. 19:52	sam. 19:52

Secours WC Liquide Solide

**La barrière horaire pour l'ensemble des ravitaillements sera prise en compte en sortie de site.*

Le même matériel obligatoire que pour les coureurs du 87 KM est imposé aux participants (aucun gobelet ne sera distribué).

• **33 KM (Uzès > Pont du Gard) :** le parcours se fait également en semi-autonomie. Deux ravitaillements seront assurés ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide complet à l'arrivée au Pont du Gard. Plusieurs barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 5,4 km/h, en sortie des ravitaillements suivants :

POINT DE PASSAGE	KILOMÉTRAGE (KM)	SERVICES	PLUS RAPIDE	PLUS LENT	BARRIÈRE HORAIRE
Argilliers*	14,61		sam. 10:58	sam. 14:44	sam. 14:44
Castillon du Gard*	27,67		sam. 11:51	sam. 17:09	sam. 17:09
Arrivée au Pont du Gard	33,80		sam. 12:15	sam. 18:17	sam. 18:17

Secours WC Liquide Solide

**La barrière horaire pour l'ensemble des ravitaillements sera prise en compte en sortie de site.*

Le même matériel obligatoire que pour les coureurs du 87 KM est imposé aux participants (aucun gobelet ne sera distribué).

• **Marche Nordique 33 KM (Uzès > Pont du Gard) :** le parcours se fait également en semi-autonomie. Deux ravitaillements seront assurés ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide complet à l'arrivée au Pont du Gard. Plusieurs barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 4,2 km/h, en sortie des ravitaillements suivants :

POINT DE PASSAGE	KILOMÉTRAGE (KM)	SERVICES	PLUS RAPIDE	PLUS LENT	BARRIÈRE HORAIRE
Argilliers*	14,61		sam. 13:59	sam. 15:56	sam. 15:56
Castillon du Gard*	27,67		sam. 15:33	sam. 19:02	sam. 19:02
Arrivée au Pont du Gard	33,80		sam. 16:16	sam. 20:30	sam. 20:30

Secours WC Liquide Solide

**La barrière horaire pour l'ensemble des ravitaillements sera prise en compte en sortie de site.*

Le même matériel obligatoire que pour les coureurs du 87 KM est imposé aux participants, notamment la lampe frontale, recommandée pour les participants à la marche nordique. (aucun gobelet ne sera distribué).

• **18 KM (Pont du Gard > Pont du Gard) :** sur le circuit court, les participants auront droit à un ravitaillement sur le parcours, ainsi qu'un complet (solide + liquide) à l'arrivée. Plusieurs barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 4,7 km/h, en sortie des ravitaillements suivants :

POINT DE PASSAGE	KILOMÉTRAGE (KM)	SERVICES	PLUS RAPIDE	PLUS LENT	BARRIÈRE HORAIRE
Saint-Bonnet-du-Gard*	8,90		sam. 14:36	sam. 17:37	sam. 17:37
Arrivée au Pont du Gard	18,37		sam. 15:13	sam. 19:38	sam. 19:38

Secours WC Liquide Solide

**La barrière horaire pour l'ensemble des ravitaillements sera prise en compte en sortie de site.*

Le matériel suivant est imposé pour les coureurs du 18 KM : téléphone portable, réserve d'eau de 50 cl minimum, lampe frontale, gobelet personnel ou flasque. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout concurrent n'étant pas muni de ce matériel (aucun gobelet ne sera distribué).

• **Rando 16 KM (Pont du Gard > Pont du Gard) :** Les participants auront droit à un ravitaillement sur le parcours, ainsi qu'à un ravitaillement complet (solide + liquide) à l'arrivée. Plusieurs barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 2,5 km/h, en sortie des ravitaillements suivants :

POINT DE PASSAGE	KILOMÉTRAGE (KM)	SERVICES	PLUS RAPIDE	PLUS LENT	BARRIÈRE HORAIRE
Saint-Bonnet-du-Gard*	8,30		sam. 10:53	sam. 13:09	sam. 13:09
Arrivée au Pont du Gard	16,44		sam. 12:14	sam. 16:24	sam. 16:24

Secours WC Liquide Solide

**La barrière horaire pour l'ensemble des ravitaillements sera prise en compte en sortie de site.*

Pas de matériel obligatoire (aucun gobelet ne sera distribué).

15 – Suivi live des participants

> Tous les parcours chronométrés feront l'objet d'un suivi LiveTrail (avec plusieurs points de contrôle intermédiaires).

16 – Durant les courses & randonnée

Chaque participant devra porter le dossard de la VENI VICI à l'avant (sur le torse ou short/collant), pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de l'évènement (le numéro de dossard devra impérativement être constamment visible), sous peine de disqualification.
Les participants sans dossard (coureurs comme randonneurs), les animaux et les engins (motorisés ou non) sont formellement interdits sur les tracés, hormis ceux de l'organisation. L'accès aux zones de ravitaillement mises en place par l'organisation n'est pas autorisé pour les accompagnateurs et suiveurs. Chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

17 – Les participants s'engagent à respecter l'environnement, notamment en :
- conservant avec eux les emballages des gels et barres énergétiques et à les déposer dans les récipients mis en place par l'organisation sur les parcours et sur les zones de départ-arrivée.
- suivant le tracé sans coupe volontaire du parcours.

De même, certains passages sur des zones protégées à proximité du site du Pont du Gard comportent des restrictions en termes de doublement. Merci de respecter les signalisations et consignes des bénévoles.
Tout manquement à ces règles pourra entraîner la disqualification d'un participant (coureurs comme randonneurs).

18 – Les organisateurs se réservent le droit de changer les parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (climatiques, autorisations…).

19 – Sécurité durant les courses

Un service médical (secouristes + médecins urgentistes) sera présent le jour de l'épreuve. Le dispositif de sécurité sera complété par la présence d'équipages de police municipale et de gendarmerie, de radio-signaleurs aux points stratégiques des parcours, ainsi que de signaleurs reconnaissables sur le terrain par le port d'un badge « Super bénévole », durant toute la durée de la manifestation.

20 – Récompenses

• Sur les épreuves running (87 KM, 52 KM, 33 KM et 18 KM), seront récompensés chez les hommes et les femmes :
- les 3 premiers au classement scratch,
- le 1er de chaque catégorie (-20 ans / -30 ans / -40 ans / -50 ans / -60 ans / -70 ans / +70 ans). Pas de cumul de récompenses.

• Sur l'épreuve marche nordique 33 KM, seront récompensés : les 3 premiers hommes & les 3 premières femmes,

- Pas de classement ni de remise de prix pour les participants à la rando 16 KM (non chronométrée).

- La remise des prix aura lieu en deux temps :

- **Samedi 7 novembre 2026 à 17h30** *(horaire susceptible d'évoluer)* sur le Site du Pont du Gard (rive droite - Remoulins) pour le 33 KM, la Marche nordique 33 KM et le 18 KM.
- **Samedi 7 novembre 2026 à 20h00** *(horaire susceptible d'évoluer)* à Nîmes pour le 87 KM et le 52 KM.

❷❶ – Responsabilité des participants

Chaque concurrent participe à la VENI VICI sous sa propre et exclusive responsabilité personnelle.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation et se réservant le droit de supprimer des classements la personne participant sous une fausse identité.

Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

❷❷ – La VENI VICI est une épreuve pédestre assimilable aux courses nature & trail (y compris la marche nordique chronométrée). Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels complétés par un fléchage au sol et de la rubalise, y compris pour la randonnée. Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route.
Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, courir sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés par l'organisation et suivre les consignes des signaleurs et des équipes de police municipale présents aux intersections. Il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

❷❸ – Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur YESWERUN est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande d'autorisation administrative. Cette assurance ne couvre pas les dommages subis ou causés par les coureurs hors toute responsabilité des organisateurs.

Les coureurs renoncent expressément à tous recours envers l'organisation. Nous recommandons fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

L'organisation propose aux participants de souscrire à l'assurance proposée par notre partenaire ASSUR CONNECT spécialement conçue pour vous. Découvrez ici les détails et souscrire à l'offre. Cette assurance couvre notamment l'assistance rapatriement et les frais de soins pour les ressortissants résidents UE.

❷❹ – Tout accident ou incident doit être signalé au PC course (numéro figurant sur le dossard) et il est bien précisé que les participants se doivent secours et assistance. **En cas d'abandon**, tout participant est invité à déclarer son abandon sur l'application LiveTrail qu'il devra avoir préalablement téléchargée, ou à appeler le PC course pour signaler son abandon (numéro figurant sur son dossard).

❷❺ – Exploitation d'image & données personnelles. En s'inscrivant à la VENI VICI, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses membres ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement. L'organisation informe les concurrents que leurs coordonnées pourront être communiquées à des sociétés ou associations partenaires à condition d'avoir donné leur consentement, et qu'à ce titre ils pourront être amenés à recevoir des offres de celles-ci.

Des photographies des participants sont susceptibles d'être réalisées pendant la course, puis mises à leur disposition sur une plateforme sécurisée. L'identification est réalisée par défaut par reconnaissance du numéro de dossard. Sous réserve d'un consentement exprès recueilli lors de l'inscription, un mécanisme optionnel de reconnaissance faciale peut être utilisé.

❷❻ – Droit d'accès aux données personnelles. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en envoyant un mail à info@lavenivici.com
Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à la société YESWERUN, en charge du traitement des informations fournies. Ces données sont utilisées pour le traitement des inscriptions. Les participants sont susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations sportives organisées par YESWERUN. Ils peuvent également être amenés à recevoir des

informations de sociétés partenaires de l'événement, uniquement s'ils ont donné l'autorisation au moment de leur inscription en ligne. Il est possible de se désabonner des newsletters de YESWERUN à tout moment.

❷❼ – Acceptation du règlement. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.